

Vers un objectif record d'amendes infligées aux automobilistes en 2020

Le gouvernement prévoit un objectif record d'amendes adressées aux automobilistes en 2020. Une manière de combler la baisse de 2019.

Objectif 13 millions

Le gouvernement compte sur les automobilistes pour remplir ses caisses. Alors que l'objectif de 12,4 millions de lettres de retrait de points envoyées aux automobilistes est loin d'être atteint, avec seulement un nombre de 9,2 millions, l'État compte inverser la tendance.

Pour l'année 2020, le gouvernement prévoit alors un nombre record de 13 millions d'amendes infligées aux automobilistes. Pour cela et contrairement à l'année précédente, l'exécutif compte sur un taux de disponibilité de 93% des radars sur les routes de France.

4.400 nouveaux radars sur les routes

Le projet de loi de finance doit permettre l'installation de nouveaux radars sur les routes. 4.400 nouveaux engins devront être mis en service dans l'année, dont 1.200 radars tourelles, nouvelle génération. Des voitures-radars seront également déployées dans trois nouvelles régions dès le début 2020 : en Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire. Elles s'installeront dans quatre autres régions à la fin de l'année.

Si les chiffres sont en baisse en 2019, c'est à cause des multiples actes de vandalisme sur les radars, notamment liés à la crise des Gilets jaunes. Leur taux de disponibilité était passé à 75% en 2019 contre 88,87% en 2018. Mais c'est aussi lié à un meilleur comportement des automobilistes. La vitesse moyenne enregistrée a baissé de deux kilomètres par heure en l'espace de dix ans, passant sous les 80 km/h en 2018.